



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

QUE 2292-A

Date de dépôt : 3 décembre 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Sylvain Thévoz : Frais de déplacement des sept conseillères et conseillers d'Etat genevois : à quand la pédale douce ?

En date du 21 novembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le journal Le Courier a demandé aux autorités vaudoises les modes de transport choisis et les sommes dépensées, par cheffe ou chef de département, en 2024 et 2025. Le Courier vient enfin de recevoir la réponse détaillée de la part de la chancellerie. Le total des frais de déplacement en limousine confiés à un prestataire externe a encore augmenté. Il était de 121 446 francs en 2014 sur un total de 182 205 francs, tous modes de transports confondus. Il a déjà bondi à 145 000 francs pour 2025, en date du 30 septembre seulement. Or, l'enveloppe annuelle accordée pour couvrir l'ensemble des frais de transport est fixée à 160 000 francs. Le budget sera donc à nouveau largement dépassé, cette année dans le canton de Vaud¹. Le Courier dans son article décline, dans le détail, les dépenses de chaque magistrat, avec des éléments choquants. Qu'en est-il à Genève ? Il est d'évidence d'intérêt public d'avoir des informations détaillées concernant les conseillères et conseillers d'Etat genevois et de savoir si les voyages en limousine à Davos ou à Berne sont aussi la norme. C'est pourquoi je dépose cette question écrite urgente, afin d'avoir davantage de transparence au sujet de qui dépense combien et à quelle fin.

¹ <https://lecourrier.ch/2025/11/17/au-gouvernement-la-passion-des-limousines/>

Mes questions sont les suivantes :

- *Quelle est, dans le détail, la somme totale dépensée par le Conseil d'Etat pour ses différents modes de transport (avion, train, chauffeur, limousine privée, etc.) en 2024 et 2025 ?*
- *Quelle est, dans le détail, avec une liste pour chaque conseillère et conseiller d'Etat, la somme dépensée individuellement pour leurs différents modes de transport (avion, train, chauffeur, limousine privée, etc.) en 2024 et 2025 ?*
- *A l'heure où une politique d'austérité s'abat sur les citoyennes et citoyens, quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat pour faire baisser le coût de ses transports ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les frais des conseillères et conseillers d'Etat sont publics depuis l'année 2014 et font l'objet depuis l'année 2020 d'une publication annuelle présentée simultanément aux comptes de l'exercice concerné. Pour l'exercice 2024, le tableau des frais des magistrats et magistrats se trouve sous le lien suivant : [Comptes de l'Etat 2024 | ge.ch](#).

Les frais relatifs à l'exercice 2025 seront publiés comme chaque année au moment de la publication des comptes.

Le tableau des frais des magistrates et magistrats distingue les coûts des différents modes de transport ainsi que le nombre de courses effectuées par les chauffeurs ainsi que par le transporteur privé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ